



Valence Romans
DÉPLACEMENTS

COMITE SYNDICAL DU 23 juin 2021

Délibération

L'an deux mille vingt et un, le 23 juin, les membres du Comité Syndical de Valence-Romans Déplacements se sont réunis en séance au siège du Syndicat, sur la convocation qui leur avait été adressée par Madame Marylène PEYRARD, Présidente de Valence-Romans Déplacements le 17 juin, sur l'ordre du jour suivant :

Présents :

Mme PEYRARD, Présidente

Mme RIFFARD, M. GROUSSON, M. BRARD, Vice-Présidents,

Mme AGRAIN, M. CHANTRE, Mme GENTIAL, M. LAFAGE, Mme MANTEAUX,

Mme PAULET, M. PETIT, Mme QUENTIN-NODIN, M. SOULIGNAC, M. SYLVESTRE, M. VALLA.

Absents ayant donné procuration :

M. GOT a donné pouvoir à M. PETIT,

M. BARRUYER a donné pouvoir à Mme AGRAIN,

Mme GIRARD a donné pouvoir à M. GROUSSON,

Mme THON a donné un pouvoir à Mme PEYRARD.

Délégués absents excusés :

M. CHAUMONT, M. BENCHELLOUG, M. DIRATZONIAN-DAUMAS, M. DUCLAUX,

Mme FAURE, Mme GUILLEMINOT, Mme JAUBERT, M. LARUE, Mme MATHIEU,

M. MONNET, Mme MONTET, Mme MONTMAGNON, M. PELLISSIER, Mme PLACE,

M. POUILLY, M. ROZO, Mme THORAVAL, M. VALLON.

2 - OBJET : Approbation du Plan Vélo Intercommunal

Madame la Présidente expose :

Le syndicat mixte Valence-Romans Déplacements s'investit pleinement dans le confortement et le développement d'une mobilité durable avec la mise en œuvre de plusieurs actions concrètes qui ont permis de créer une dynamique vélo sur le territoire (service Libélo, VéloBox, jalonnement cyclable ...).

Afin de franchir une étape supplémentaire dans la politique cyclable du territoire, le syndicat mixte VRD souhaite s'investir encore davantage dans la réalisation d'un réseau cyclable continu et sécurisé.

Sur la base des orientations du Plan de Déplacements Urbains, un Plan Vélo Intercommunal a été étudié afin de planifier la mise en œuvre d'environ 200 km d'axes cyclables structurants reliant les principales communes de notre territoire pour les déplacements quotidiens à vélo.

Le Plan Vélo Intercommunal constitue l'armature du réseau vélo et a vocation à être complété par des liaisons inter quartier aménagées par les communes.

Ses objectifs sont triples :

- Relier les principales communes par des liaisons vélo intercommunales continues et sécurisées là où le potentiel est fort ;
- Proposer un réseau cyclable clair, lisible et efficace ;
- Doubler la part modale du vélo utilitaire.

Le syndicat assurera la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des aménagements cyclables sur voies communales et sur RD en agglomération. Les Départements resteront maîtres d'ouvrages sur les RD hors agglo. VRD ne prendra pas en charge d'acquisition foncière ; le foncier nécessaire sera mis à disposition par les communes et EPCI. Au sujet de l'entretien, le syndicat assurera les grosses réfections mais le nettoyage et le petit entretien incombera aux communes et EPCI.

VRD consacrera un budget d'environ 10 millions d'euros pour la réalisation du Plan Vélo Intercommunal.

Le Comité Syndical, est ainsi appelé à :

- Approuver le Plan Vélo Intercommunal tel qu'annexé à la présente délibération ;
- Autoriser Madame la Présidente à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires en vue de l'application de la présente délibération et à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,



Marylène PEYRARD
Présidente
Valence-Romans Déplacements



Plan Vélo Intercommunal

Valence-Romans Déplacements

Annexe à la Délibération n°2

vr-d-mobilites.fr



Contexte

En Auvergne-Rhône-Alpes, un million d'actifs en emploi habitent à moins de 5 km de leur lieu de travail, soit plus d'un tiers d'entre eux (*source INSEE*).

La voiture reste privilégiée, même pour les trajets courts. Les modes de déplacements actifs (le vélo et la marche), représentent un quart des déplacements.

Dans les centres urbains du territoire, **la part modale du vélo est de 6% pour les déplacements domicile-travail.**

L'usage de la voiture est largement majoritaire (85%), pour les déplacements domicile-travail concernant les habitants des pôles urbains y compris lorsque les actifs travaillent sur leur commune de résidence.

L'engouement pour le vélo est cependant croissant et le contexte de crise sanitaire a encore renforcé la tendance.



Il existe donc une marge de progression de la pratique utilitaire du vélo très forte sur notre territoire avec des déplacements cibles de 1 à 7 km.

vr-d-mobilites.fr



De nombreux chantiers déjà engagés en faveur du vélo

Des services vélo de qualité mis en place par VRD :

- 305 vélos en libre service Libélo, 43 stations
- 161 000 locations Libélo par an
- 86 vélos en location longue durée Libélo
- 152 places en consignes VéloBox
- 1 048 appuis vélos déployés
- 3 stations de réparation



vrd-mobilites.fr


Valence Romans
Déplacements

3

De nombreux chantiers déjà engagés en faveur du vélo

Des opérations de sensibilisation et de promotion régulières menées par VRD :

- Campagne de communication
- Challenge mobilité
- Fête du vélo
- Plan vélo
- Cyclistes brillez
- ...



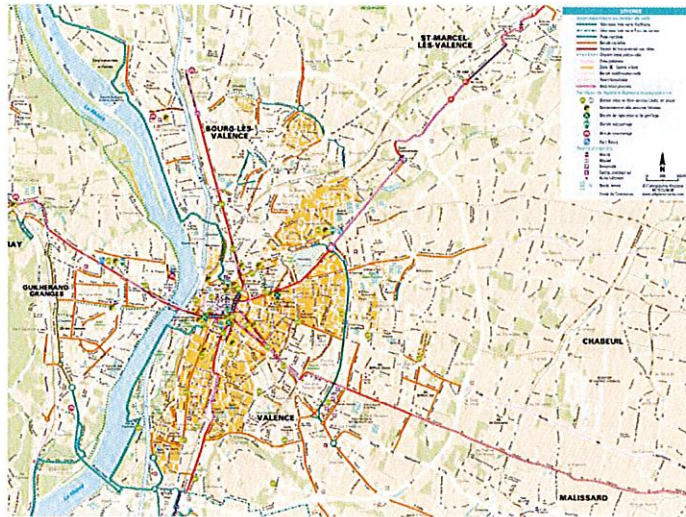
vrd-mobilites.fr


Valence Romans
Déplacements

4

De nombreux chantiers déjà engagés en faveur du vélo

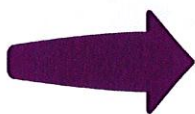
Des aménagements cyclables ponctuels réalisés par les communes



vr-d-mobilites.fr

Constat sur les aménagements cyclables existants

- Des aménagements nombreux mais peu lisibles
- Des aménagements pas toujours sécurisés pour tous les cyclistes
- Des discontinuités entre communes



La réalisation d'infrastructures cyclables est une condition indispensable au développement de la pratique du vélo du quotidien.

vr-d-mobilites.fr

Créer une dynamique vélo autour du Plan Vélo Intercommunal

Le Plan Vélo Intercommunal porté par les élus répond à un **triple objectif** sur notre territoire :

- Relier les principales communes par des liaisons vélo intercommunales continues et sécurisées là où le potentiel est fort (déplacements cibles entre 1 et 7 km)
- Proposer un réseau cyclable clair, lisible et efficace (réseau CLE)
- Doubler la part modale du vélo utilitaire (aujourd'hui de 6 % pour les déplacements domicile-travail dans les centres urbains)

Il constitue l'**armature du réseau vélo sur le territoire** et a vocation à être complété par des liaisons **inter quartier aménagées par les communes**.

vr-d-mobilites.fr

Méthodologie

Une étude est engagée depuis un an avec le **cabinet spécialisé Inddigo** afin de définir les axes vélos structurants du territoire et proposer des aménagements adaptés sur chaque tronçon. Il a été appuyé par le **cabinet Intervia** pour les études financières et des approfondissements techniques.

Des **repérages terrains** ont eu lieu et plus de **1000 tronçons** ont été étudiés.

Chaque tronçon fait l'objet d'une fiche technique détaillée facilitant le démarrage des études de maîtrise d'œuvre : localisation, aménagement existant/proposé, enjeux environnementaux et fonciers, estimation financière, reportage photo.

FIG. 1 - QUAISE REPÈRE VALENTIGNE
CORRENT, VALENCE

Segment 5 231 m

3 Modifications ou améliorations

Solution privilégiée	Autre solution
Plan d'impact prévisible	Impactes prévisibles :
Coût : 74 844 €	Coût : 99 044 €

4 Enjeux environnementaux et fonciers

Enjeux Fonciers :

5 Remarques

IC	Sur route départementale
Type	Aménagement cyclable existant
Largeur	Service cyclable 1,5 m

vr-d-mobilites.fr

Méthodologie

Dans la continuité des comités d'itinéraires mobilisés sur le précédent mandat, **une concertation régulière a été menée :**

Structure	Date
ASSOCIATIONS CYCLISTES	21/10/2020, 29/04/2021
BEAUMONT-LÈS-VALENCE	11/05/2021
BOURG-DE-PÉAGE	27/05/2020, 13/11/2020, 07/05/2021
BOURG-LÈS-VALENCE	06/05/2020, 27/05/2020, 04/05/2021
CHABEUIL	20/11/2020, 29/04/2021
CHATUZANGE-LE-GOUBET	21/10/2020
CHATEAUNEUF SUR ISERE	11/05/2021
CCRC	27/05/2020, 27/01/2021, 24/02/2021, 04/04/2021
CD07	27/10/2020, 04/04/2021
CD26	08/10/2020, 23/02/2021, 31/03/2021
COMMISSION MAMM	19/11/2020

Méthodologie

Dans la continuité des comités d'itinéraires mobilisés sur le précédent mandat, **une concertation régulière a été menée :**

Structure	Date
CORNAS	12/05/2021
GÉNISSIEUX	20/03/2021, 07/05/2021
GUILHERAND-GRANGES	27/05/2020, 27/01/2021, 24/02/2021, 04/04/2021
MALISSARD	29/01/2021, 20/11/2020, 05/05/2021
MONTELEGER	14/01/2021, 03/03/2021
ROMANS-SUR-ISÈRE	27/05/2020, 21/10/2020, 24/04/2021, 07/05/2021
SAINT-MARCEL-LÈS-VALENCE	08/02/2021
SAINT-PAUL-LÈS-ROMANS	03/05/2021
SAINT-PÉRAY	04/05/2021
VALENCE	27/05/2020, 21/10/2020, 10/03/2021, 02/04/2021, 28/04/2021
VRA	11/12/2021, 02/04/2021, 28/04/2021, 6/05/2021

Le Plan Vélo Intercommunal en bref

194 km d'aménagements en faveur du vélo

31 communes desservies soit **227 000 habitants**

Les principaux générateurs de trafics desservis :

- les centres villes de Valence et Romans,
- les gares de Valence Ville, Valence TGV et Romans Bourg-de-Péage
- les campus de Briffaut et Latourg Maubourg,
- les hôpitaux de Valence et Romans.

Une prise en compte des principales zones économiques du territoire :

Briffaut, Lautagne, La Motte, Auréats, L'Armailler, Rovaltain, Portes du Vercors, Allobroges, Révols, Pôle 2000, Maladière, Croisières, Les Couleures, Les Freydières, Uffernets, La Trésorerie, Zone des Gouverneaux, Beauregard, Marcerolles.

Une multiplicité d'aménagements ...

En fonction de la configuration des voies, du milieu traversé, du contexte routier et des activités présentes ; **plusieurs types d'aménagements sont proposés dans le cadre du Plan Vélo** en cohérence avec la charte des aménagements cyclables de VRD.

44 % d'aménagements en site propre : voie verte , piste cyclable bidirectionnelle et monodirectionnelle

36 % d'aménagements sur chaussée : bande cyclable, double sens cyclables, chaussée à voie centrale banalisée



Voie verte



Piste cyclable monodirectionnelle



Bande cyclable



Chaussée à voie centrale banalisée

Une multiplicité d'aménagements ...

6 % de zone de circulation apaisée : zone 30, zone de rencontre, zone piétonne.



Zone 30



VI Zone de rencontre

14 % en partage de voirie : guidage au sol, jalonnement vertical, etc.



Route partagée avec jalonnement dédié



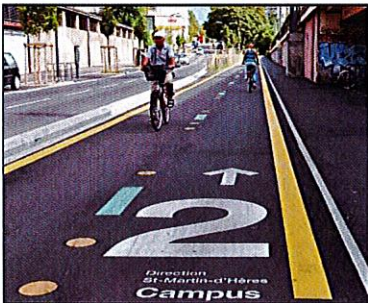
Guidage au sol

13

... mais une cohérence d'ensemble à assurer









Un travail est à venir sur l'identité visuelle du réseau et sa lisibilité (revêtements, marquage au sol, signalisation ...).

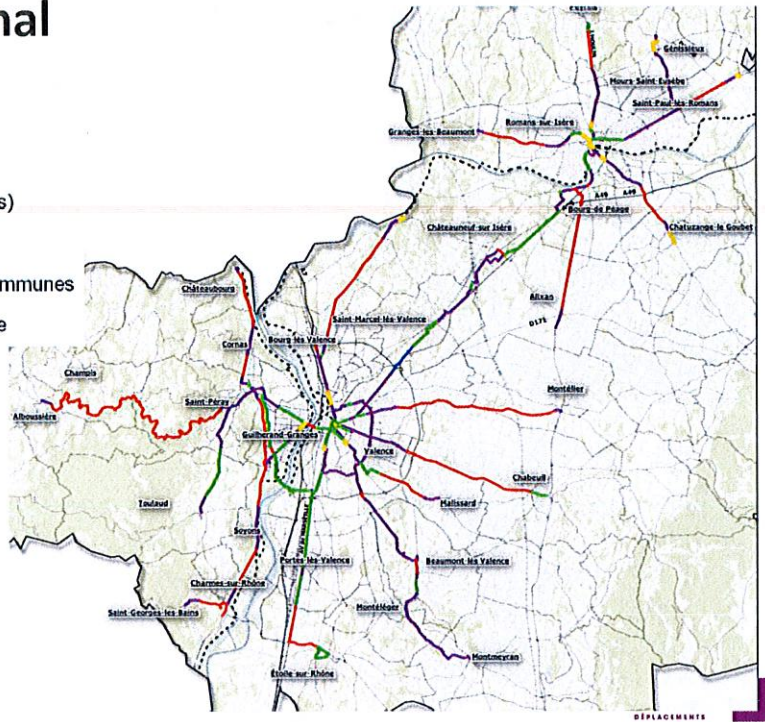


Exemples à Grenoble, Strasbourg, Madrid

Le Plan Vélo Intercommunal

Légende :







-  Aménagements cyclables qualitatifs existants
-  Aménagements à réaliser par VRD
-  Aménagements à réaliser par le(s) département(s)
-  Aménagements en cours par la DREAL
-  Zones de circulation apaisée à réaliser par les communes
-  ViaRhona / Véloroute Voie Verte Isere / Voie bleue

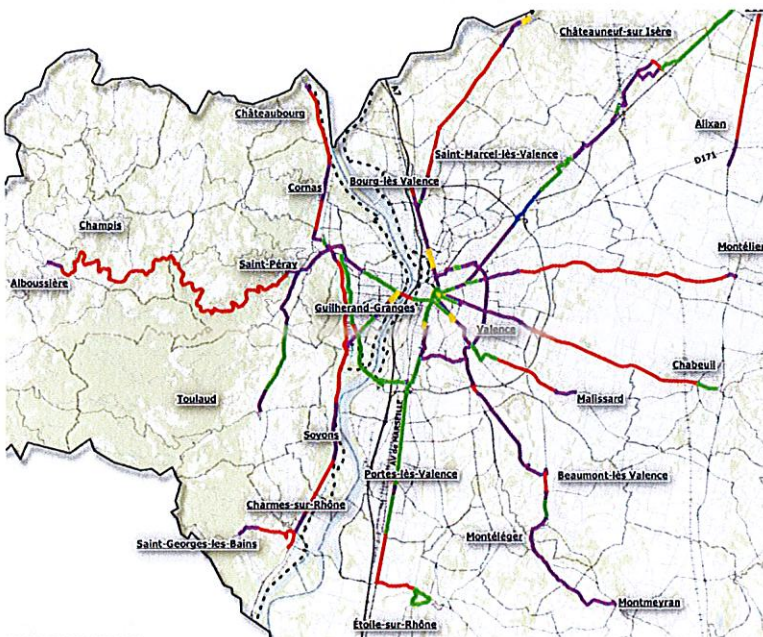


vr-d-mobilites.fr

Le Plan Vélo Intercommunal

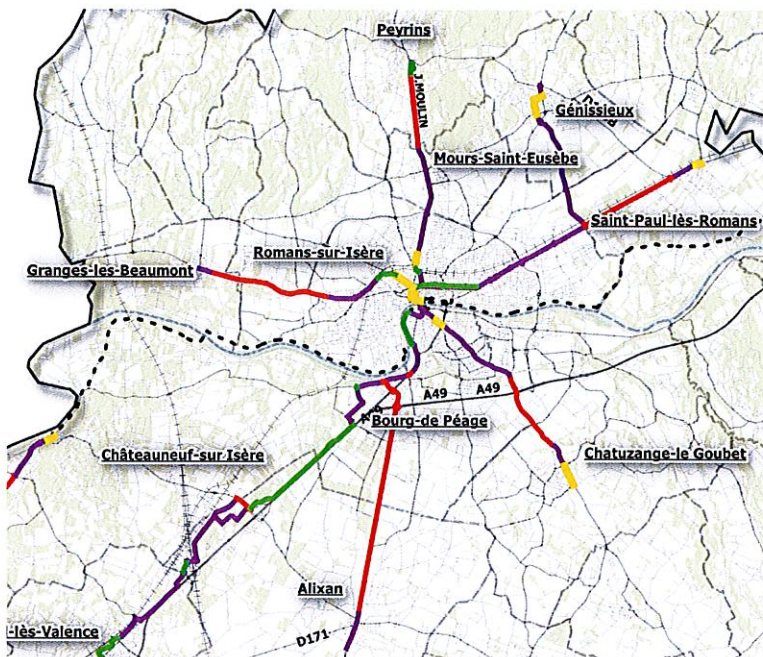
Légende :

-  Aménagements cyclables qualitatifs existants
-  Aménagements à réaliser par VRD
-  Aménagements à réaliser par le(s) département(s)
-  Aménagements en cours par la DREAL
-  Zones de circulation apaisée à réaliser par les communes
-  ViaRhona / Véloroute Voie Verte Isere / Voie bleue



vr-d-mobilites.fr

Le Plan Vélo Intercommunal



Légende :

- Aménagements cyclables qualitatifs existants
- Aménagements à réaliser par VRD
- Aménagements à réaliser par le(s) département(s)
- Aménagements en cours par la DREAL
- Zones de circulation apaisée à réaliser par les communes
- - - - ViaRhona / Véloroute Voie Verte Isère / Voie bleue

Le rôle prépondérant des départements pour la desserte des communes périurbaines

Afin d'assurer la continuité des axes vélo, notamment dans les secteurs périurbains, une concertation étroite a eu lieu avec les Départements de la Drôme et de l'Ardèche.

La stratégie vélo du CD26 est orientée sur la sécurisation du vélo quotidien avec des aménagements adaptés en fonction du niveau de trafic :

- > 7 000 véhicules/jour : pistes cyclables nécessaires
- entre 4 000 et 7 000 véhicules/jour : pistes cyclables recommandées ou bandes cyclables
- < 4 000 véhicules/jour : autres dispositifs (BMF, CVCB ...)
- basculement des bandes multifonctionnelles vers les bandes cyclables

La stratégie vélo du CD07 est orientée sur la mise en place d'une signalétique efficace pour les vélos (logo et panneaux) au niveau des sur-largeurs des RD. Le CD07 aménage des chaussées à voie centrale banalisée (CVCB) quand la configuration est adaptée.

Les grands principes de mise en œuvre

Maitrise d'ouvrage :

VRD assure la maitrise d'ouvrage pour la réalisation des aménagements cyclables sur voie communale et sur RD en agglo. Cela nécessite une procédure de **transfert de compétence** (cf. planche suivante)

Les départements sont maitres d'ouvrage sur les routes départementales hors agglomération.

Maitrise d'œuvre :

Les études de maitrise d'œuvre et la conduite d'opération sont assurées par les communes ou EPCI compétents (convention de délégation de co-maitrise d'ouvrage à étudier).

Les départements assurent les études de maitrise d'œuvre et conduite d'opération concernant les aménagements dont ils ont la maîtrise d'ouvrage.

Les grands principes de mise en œuvre

Le foncier :

VRD ne prend pas en charge d'acquisition foncière.

Le foncier est mis à disposition par les communes et EPCI. Cette mise à disposition fait l'objet d'une convention.

Le suivi de la réalisation du PVI :

VRD réunira au moins 2 fois par an un Comité Technique

et à minima chaque année un Comité de Pilotage

L'entretien et l'exploitation du réseau cyclable intercommunal

Les missions d'entretien et d'exploitation du réseau cyclable consistent à assurer la viabilité du réseau afin de permettre aux usagers de se déplacer en toute sécurité.

Les communes ou EPCI assurent le nettoyage et le petit entretien courant.

VRD assure les grosses réfections.

La convention de mise à disposition du foncier entre VRD et les communes/EPCI permettra de définir précisément le périmètre d'intervention de chaque partenaire.

Dans la continuité de la charte des aménagements cyclables, VRD élaborera une **charte de bonnes pratiques** pour assurer une cohérence en matière d'entretien du réseau cyclable (travail conjoint en Comité Technique).

Le budget



Les aménagements cyclables du Plan Vélo portés par VRD représente un budget d'environ **10 000 000 € pour VRD**

Les financements attendus :

- 1 500 000 € de la Région au titre de la convention Qualité de l'Air
- 2 000 000 € de l'Etat au titre de l'Appel à Projet Vélo
- 600 000 € du CD26 pour le financement des aménagements sur RD en agglomération

Pour les aménagements sur RD, le CD26 prévoit une enveloppe d'environ **5 à 6 000 000 €** à affiner dans le cadre d'un contrat de partenariat.